

Québec, le 23 avril 2015

Commission d'enquête sur les enjeux de la filière uranifère au Québec

DÉCISION portant sur la divulgation de données préliminaires produites par le ministère des Finances


En réponse à la question QUES52 du 14 avril 2015 relative au portrait de l'évolution des emplois, le ministère des Finances a déposé le 17 avril 2015 des données. Alléguant que ces données étaient préliminaires, le ministère a demandé à la commission de ne pas divulguer ce document.

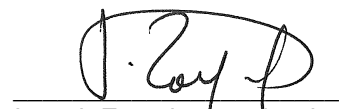
La commission rappelle la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Lorsqu'une demande de non-divulgation d'un document lui est faite, elle détermine s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de l'intérêt du public à en prendre connaissance et du préjudice éventuel que sa divulgation risquerait de causer à ceux qu'ils concernent.

EN CONSÉQUENCE, après considération des motifs de la demande, la commission décide de ne pas rendre publiques les données relatives à l'emploi déposées devant la commission le 17 avril 2015. La commission arrive à la conclusion que ces données préliminaires ne sont pas utiles à ses travaux et elle n'en tiendra pas compte.

Par ailleurs, la commission d'enquête rend publique la communication écrite du ministère des Finances du 17 avril 2015, laquelle présente l'argumentaire du Ministère quant au caractère confidentiel des renseignements visés par la présente décision.


Louis-Gilles Francoeur, président


Michèle Goyer, commissaire


Joseph Zayed, commissaire